



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 236) — *Loi sur l'Année de la célébration du 150^e anniversaire du Manitoba/The Celebrating Manitoba 150 Act*;

(M. SWAN)

(N° 237) — *Loi sur le Conseil consultatif de la technologie/The Technology Advisory Council Act*.

(M. KINEW)

M. le *premier ministre* PALLISTER fait une déclaration commémorant le 74^e anniversaire du jour de la Victoire en Europe.

MM. KINEW et GERRARD font des observations sur la déclaration.

M^{me} SQUIRES, *ministre responsable de la Condition féminine*, fait une déclaration au sujet de la Journée mondiale du cancer de l'ovaire.

M^{mes} SMITH (Point Douglas) et KLASSEN font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. REYES, LINDSEY, ISLEIFSON, NESBITT et ALTEMEYER font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, la présidente rend la décision suivante :

Le 3 avril 2019, la leader de l'opposition officielle à l'Assemblée a invoqué le *Règlement* au sujet de l'authenticité d'un document que venait tout juste de déposer le premier ministre. Elle a fait valoir que le document en question ne provenait pas des comptes publics comme l'avais indiqué le premier ministre. J'ai mis l'affaire en délibéré afin de mieux l'examiner.

Tout d'abord, je crois qu'il est important de rappeler aux députés deux principes essentiels appliqués de manière générale à l'Assemblée. Le premier principe fait valoir que tous les députés de l'Assemblée sont dignes de foi et, en ma qualité de présidente, je les crois sur parole. Ce principe est appuyé par le commentaire 494 de Beauchesne indiquant « qu'une déclaration d'un député au sujet d'un fait qui le concerne et dont il a personnellement connaissance doit être acceptée ». Le deuxième principe fait valoir qu'il ne revient pas au président de se prononcer sur des faits.

Des cas semblables à celui qui nous occupe ont été soulevés à l'Assemblée par le passé.

En 1996, un ministre avait soulevé une question de privilège et accusait un député de l'opposition d'avoir induit en erreur l'Assemblée en déposant sciemment un document comportant de faux renseignements. La présidente DACQUAY avait déclaré la question de privilège irrecevable et elle avait appuyé sa décision sur le principe que les déclarations des députés au sujet d'un fait qui les concerne et dont ils ont personnellement connaissance doivent être acceptées.

De plus, lors d'un cas survenu en 2002 portant sur une cassette audio déposée par un député à l'Assemblée, le président HICKES avait déclaré qu'il ne revenait pas au président de déterminer l'authenticité de l'enregistrement ou des renseignements contenus dans la cassette audio puisque l'authentification d'éléments déposés à l'Assemblée ne fait pas partie de ses responsabilités.

Dans un cas semblable survenu en novembre 2005 où un député avait contesté l'authenticité d'une lettre déposée par le ministre de la Santé, le président HICKES avait déclaré que la vérification de l'authenticité des éléments déposés ne fait pas partie du rôle du président et que les députés doivent être crus sur parole.

En m'appuyant sur les principes énoncés ci-dessus, je déclare irrecevable le rappel au *Règlement* soulevé par la leader de l'opposition officielle à l'Assemblée. Je réitérerai les paroles prononcées par les anciens présidents manitobains qui affirmaient que la vérification de l'authenticité des documents déposés par les députés ne fait pas partie du rôle du président et je continuerai à croire les députés sur parole dans de telles situations.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} KLASSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (A. Odiaz, J. Narvatt, A. Koop et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* en vue d'abolir l'heure avancée au Manitoba à compter du 4 novembre 2019, afin que le Manitoba reste à l'heure normale du centre (HNC) tout au long de l'année et à perpétuité. (S. Graydon, D. Schmidt, B. Heppner et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (T. Cunningham, M. Barton, S. Gardner et autres)

M^{me} LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale. (A. Hughes, C. Hynes, C. Best et autres)

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (A. Harbun-Ewing, D. McCorrison, N. Trudeau et autres)

M^{me} LATHLIN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (N. Cornish, J. Lopez, R. Cornish et autres)

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à évaluer la possibilité d'établir une équipe interministérielle chargée d'assurer un leadership dans le cadre d'une réponse coordonnée et adaptée à la culture à l'égard de la crise croissante des dépendances dans notre province, réponse qui comprend une campagne de sensibilisation forte et généralisée portant sur les dangers de l'usage des méthamphétamines et des opiacés et présentant notamment un volet sur la sensibilisation aux dépendances à l'intention du personnel médical de première ligne au sein des établissements de soins de santé, ainsi que la possibilité d'offrir des services supplémentaires en matière de dépendances à Brandon et dans l'ouest du Manitoba pour tous les types de soins, y compris les urgences, la désintoxication, la réadaptation à long terme, les logements de transition et l'aide à la gestion des troubles concomitants, et d'exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active à évaluer la possibilité de dresser un inventaire accessible au public répertoriant tous les établissements voués aux dépendances au Manitoba et de fournir de l'aide aux familles dont des membres font face à des dépendances, notamment du counseling, l'orientation aux patients et la promotion des droits, ainsi qu'un accès direct et gratuit à la naloxone. (A. Pottinger, M. Pottinger, B. Kirby et autres)

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (D. Wishart, P. Orsak, S. Sabourin et autres)

Après la présentation des pétitions, M. FLETCHER invoque le *Règlement* au sujet de la pertinence d'examiner cette année le budget des crédits provisoires pour 2020.

M. le *ministre* GOERTZEN ainsi que MM. GERRARD et WIEBE interviennent sur le rappel au *Règlement*.

La présidente déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FIELDING voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 30 — *Loi de 2020 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2020*.

La période des questions orales se poursuit.

MM. SWAN et LAMONT posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. SWAN propose l'ajournement du débat. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
KINEW

MALOWAY
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE..... 8

CONTRE

BINDLE
CLARKE
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GUILLEMARD
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LAMONT
LAMOUREUX

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 34

M. SWAN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger